



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Claudia BRANJAUNEAU
Bureau des procédures
environnementales et foncières
Tél : 02 40 41 21 60
Mél : pref-eolien@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 18 mars 2021

Monsieur,

Vous m'avez transmis, en date du 22 décembre 2020, un porter à connaissance faisant état de modifications sur le projet de 8 aérogénérateurs de votre parc éolien à Derval.

Après examen de votre demande par la DREAL, je vous informe que cette modification n'est pas considérée comme substantielle et les prescriptions de l'arrêté initial restent inchangées.

Vous trouverez en annexe les nouvelles coordonnées géographiques des installations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
Le Chef du bureau des procédures
environnementales et foncières**

SIGNE : Marie-Anne RONCIERE

ENERTRAG Pays de Loire I SCS
A l'attention de M. Sylvain Benoist
Chargé de projet
4/6 rue des Chauffours
95015 CERGY PONTOISE cedex